



## Mandat de comparution de mon ex petit ami

Par **aurore**, le **10/09/2010** à **19:23**

Bonjour,

J'ai porté plainte pour violence volontaire contre mon ex petit ami pour violence volontaire avec 5 jours (d itt) interruption temporaire de travail et avec des sequelles de fracture (D 12)

Il a été convoqué au commissariat de police et ne s'est pas présenté.

L'OPJ (officier de police judiciaire) m'a informé qu'il allait lui envoyer un mandat de comparution.

Pouvez vous me dire ce qu'est un mandat de comparution et que va t il se passer s'il ne se présente encore pas.

Et s il se présente va t il y avoir un confrontation.

Merci